NOM Prénom (fermier)

Adresse

NOM Prénom (bailleur)

Adresse

A…………., le ………………..

**Objet : Demande de remboursement du dégrèvement de TFNB**

Madame, Monsieur,

Dans un contexte climatique défavorable (printemps et été avec une forte sécheresse), les services des impôts ont accordé, à la profession agricole, un dégrèvement de taxe foncière sur le non bâti lié aux pertes de récoltes.

Selon le Code Général des Impôts, le dégrèvement est accordé au débiteur légal de l'impôt, à savoir le propriétaire ou l'usufruitier, mais il doit être restitué à l’exploitant agricole en cas de fermage.

L’article L.411-24 du code rural ajoute que le fermier doit déduire du montant du fermage à payer au titre de l’année au cours de laquelle a eu lieu le sinistre, une somme égale à celle représentant le dégrèvement dont a bénéficié le bailleur. Dans le cas où le paiement du fermage est intervenu avant la fixation du dégrèvement, le propriétaire doit en ristourner le montant au preneur.

Par conséquent, en tant que fermier de vos terres, sises sur la commune de ………………………., de …….. ha ..…. a et ……ca de superficie, je vous saurai gré de bien vouloir *me ristourner le montant du dégrèvement que vous avez perçu sur la commune de …………..…………….., dans la mesure où le fermage pour lesdites parcelles a déjà été versé.*

*Restant à votre disposition, je vous prie de croire en l’expression de mes sincères salutations.*

*Signature*